

COMMUNE DE GACOGNE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
Lundi 1^{er} Septembre 2014 à 19 h 30 à la Mairie de GâcogneORDRE DU JOUR

- Travaux de voirie 2014 (marché public),
- Vente de parcelles à Rhuère (domaine privé de la Commune),
- Divers points de sécurité routière,
- Reversement au SIRP de la dotation d'amorçage (semaine de 4 jours et demi),
- Redevance d'occupation du domaine public (Orange et ERDF),
- Fleurissement des hameaux,
- Questions diverses.

Etaient présents : Martial BEAUDEQUIN, Jean-Pierre CAMBIANICA, Camille DEBEZE, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Brigitte HORB, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT.

Absente excusée : Yvette BOURNAT, ayant donné pouvoir à Roland RENAULT.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 10 Juillet 2014.

- **TRAVAUX DE VOIRIE 2014 (MARCHE PUBLIC)**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le Jeudi 28 Août 2014 pour analyser les propositions faites par EUROVIA et COLAS EST concernant les travaux à effectuer dans les hameaux de Parjot, La Roche et l'Huis-Taupin – La Frasse.

Ces deux candidats présentent des valeurs techniques conformes au besoin exprimé et prévoient de réaliser le chantier dans la période requise par le marché. Leurs offres se montent respectivement à :

- **98 070,86 € HT** pour EUROVIA
- **87 467,19 € HT** pour COLAS EST

La Commission d'Appel ayant jugé l'offre de COLAS EST comme étant celle économiquement la plus avantageuse, propose au Conseil Municipal de lui attribuer le marché, ce que les membres acceptent à l'unanimité.

- **VENTE DE PARCELLES A RHUERE (DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE)**

Après de longues démarches, deux parcelles sises sur le hameau de Rhuère et considérées sans propriétaires, ont été incorporées dans le domaine communal.

Parallèlement, deux propositions d'achat ont été faites concernant ces deux parcelles :

- l'une émanant de M. Pierre BRILLAND, domicilié à Rhuère, qui propose le prix de 5,20 € au m² pour la parcelle C 348 d'une surface de 115 m², soit **598 €**.
- l'autre émanant de Mme Giselle MONNOT, domiciliée à Lormes, laquelle propose le même prix de 5,20 € au m² pour la parcelle C 311 de 35 m², soit **182 €**.

L'estimation des droits d'enregistrement serait de **50 €** (parcelle C 348) et **26 €** (parcelle C 311).

La Commune se chargera de la rédaction des actes administratifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de ces deux parcelles dans les conditions ci-dessus annoncées.

- **DIVERS POINTS DE SECURITE ROUTIERE**

Suite à plusieurs demandes, la Commission de Voirie s'est réunie pour examiner sur place trois points estimés sensibles sur la Commune.

1) **Le Gravet :**

Une limitation de vitesse à 50 km/h (voir 70km/h) a été jugée utile dans la traversée de ce hameau. A cet effet, un courrier va être adressé au Conseil Général pour solliciter cet aménagement. Dans le cas d'une réponse positive, le Conseil Général se chargera de la pose, le financement de la signalisation étant à la charge de la Commune.

2) Lavault

Il avait été proposé par plusieurs habitants de modifier la priorité au « STOP » déjà installé dans ce hameau. La Commission de Voirie a proposé de maintenir la signalisation telle qu'elle se présente actuellement.

3) Saugny

Une demande de pose de miroir a été faite pour sécuriser une intersection de routes située dans ce hameau. Le coût du miroir posé sur un poteau métallique est évalué au total à 320 € HT ;

Après délibération, le Conseil donne son accord sur ces différents points.

• **REVERSEMENT AU SIRP DE LA DOTATION D'AMORCAGE (SEMAINE DE 4 JOURS ET DEMI)**

C'est le SIRP qui gère l'école. Pour la semaine de 4 jours et demi déjà mise en place l'an passé, l'Etat verse 50 € par enfant et par an. Ce versement intervient en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Gâcogne, à savoir :

- l'an passé ... 23 enfants,
- cette année ... 24 «

Le maire rappelle que les animations périscolaires sont assurées par le Centre Social de Lormes et prises en charge par le SIRP.

A la question posée par le Maire : « Etes-vous d'accord pour que la commune reverse au SIRP le fond d'amorçage versé par l'Etat, cette année et dans les années à venir ? », les membres du Conseil donnent unanimement leur accord.

• **REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ORANGE ET ERDF)**

FRANCE TELECOM (ORANGE) et ERDF utilisent le domaine public pour passer leurs câbles.

Le Maire propose les facturations maximales suivantes :

1. ERDF : 195 € pour l'année 2014 ;
2. FRANCE TELECOM (ORANGE) : 1 125 € pour l'année 2014 comprenant 12,5 Kms de fils aériens ; 10,5 Kms de câbles souterrains auxquels s'ajoute la cabine téléphonique.

Accord est donné par le Conseil sur ces facturations.

• **FLEURISSEMENT DES HAMEAUX**

Une affiche faisant appel aux volontaires désirant participer au fleurissement ainsi qu'à la décoration des sapins de Noël fournis par la Commune, va être posée prochainement sur tous les tableaux d'affichage. Les personnes décidées à offrir leurs services devront se présenter à la Mairie pour confirmer leurs intentions avant le 31 Octobre 2014.

En fonction des réponses, la Commune se chargera de fournir les bacs à fleurs entretenus par les habitants, de déterminer leur nombre (pas plus de 2 bacs par hameau), de les mettre en place et de les remplir de terre. Des bons d'achats de plantes pourront être remis par la Commune. Les bénévoles s'engageront alors à assurer le bon entretien des plantations : arrosage, désherbage et élimination des éléments fanés.

Pour ce qui est des sapins fournis à Noël par la Commune, ils seront déposés dans les hameaux.

• **QUESTIONS DIVERSES**

Des problèmes électriques divers sont apparus récemment à l'Auberge : coupures de courant dans la cuisine, anomalies constatées sur la tourelle d'aspiration, sur le lave-vaisselle, le four et nécessité de faire des repérages dans l'armoire électrique. A cet effet, un devis a été fourni par l'Entreprise DECENEUX. D'un commun accord, il est décidé qu'une visite des appareils, de même qu'une étude approfondie du devis devront être faites. Toutefois, le Conseil considère que les travaux de première nécessité doivent être exécutés sans tarder, lesquels représentent une part du devis se montant à 574 €.

Fait à Gâcogne, le 2 Septembre 2014

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne